

# **FORUM SUR LES TEXTES REGISSANT LA GESTION DECENTRALISEE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RESSOURCES NATURELLES**

## **Compte-rendu**

**Ross-Béthio, le 8 septembre 2007**

(Communautés Rurales de Mbane et Ross-Béthio)

## **ABREVIATIONS ET ACRONYMES**

<b>APS</b>	Atelier de Planification Stratégique
<b>ASC</b>	Association Sportive et Culturelle
<b>CADL</b>	Centre d'Appui au développement Local
<b>CEDAF</b>	Centre départemental d'Assistance à la Femme
<b>CRDI</b>	Centre de Recherche pour le Développement International
<b>CSE</b>	Centre de Suivi Ecologique
<b>GL-GDRN</b>	Gouvernance Locale et Gestion Décentralisée des Ressources Naturelles
<b>GPF</b>	Groupement de Promotion Féminine
<b>GRN</b>	Gestion des Ressources Naturelles
<b>GTT</b>	Groupe Technique de Travail
<b>La CR</b>	La Communauté Rurale
<b>Le CR</b>	Le Conseil Rural
<b>OCB</b>	Organisation Communautaire de Base
<b>PAN/LCD</b>	Plan d'Action National de Lutte Contre la Désertification
<b>PCR</b>	Président de Communauté Rurale
<b>PLAE</b>	Plan Local d'Action Environnementale
<b>PNAE</b>	Plan National d'Action pour l'Environnement

## **SOMMAIRE**

INTRODUCTION.....	6
I. STATUT DU CONSEIL RURAL .....	9
II. LE PROCESSUS DE LA DECENTRALISATION .....	11
III. COMPETENCES TRANSFEREES .....	13
IV. ESPACES FORESTIERS .....	16
V. SESSION D’EVALUATION.....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>

## **LISTE DES FIGURES**

<b>Figure 1 : Zone d'intervention .....</b>	<b>6</b>
<b>Figure 2 : CR cibles dans le département de Dagana .....</b>	<b>7</b>
<b>Figure 3 : CR cibles dans le département de Nioro du Rip.....</b>	<b>7</b>
<b>Figure 4 : "Image" 1 .....</b>	<b>9</b>
<b>Figure 5: "Image" 2 .....</b>	<b>9</b>
<b>Figure 6 : le recueil des textes de la décentralisation .....</b>	<b>10</b>
<b>Figure 7 : Processus de la décentralisation .....</b>	<b>12</b>
<b>Figure 8 : Arbre à compétences .....</b>	<b>14</b>

## **LISTE DES TABLEAUX**

<b>Tableau 1 : Réponses des différents ateliers .....</b>	<b>10</b>
<b>Tableau 2 : Les neuf compétences transférées.....</b>	<b>15</b>
<b>Tableau 3: Espaces forestiers .....</b>	<b>17</b>

## INTRODUCTION

Le Projet Gouvernance Locale et Gestion Décentralisée des Ressources Naturelles vise à renforcer les capacités des élus locaux à prendre en charge les compétences transférées en matière d'Environnement et de Gestion des Ressources Naturelles.

Pour atteindre cet objectif, la stratégie adoptée par le Projet repose sur l'appui à des initiatives locales et l'assistance technique basée sur la demande exprimée par les acteurs locaux.

L'assistance que le Projet apporte aux collectivités locales couvre les domaines suivants :

- l'identification et la création des conditions d'un dialogue constructif entre les décideurs locaux et les membres des communautés locales ;
- la mise à la disposition des décideurs locaux et des membres des communautés d'outils appropriés d'aide à la prise de décision ;
- le renforcement des capacités des membres des communautés à prendre des initiatives, à exprimer leurs préoccupations et à se faire entendre des décideurs.

L'assistance du Projet est destinée aux communautés rurales, aux organes de ces collectivités (Conseils et Administration), mais aussi aux organisations communautaires de base.

Le Projet couvre les départements de Nioro du Rip (région de Kaolack) et Dagana (région de Saint-Louis) (figure 1).

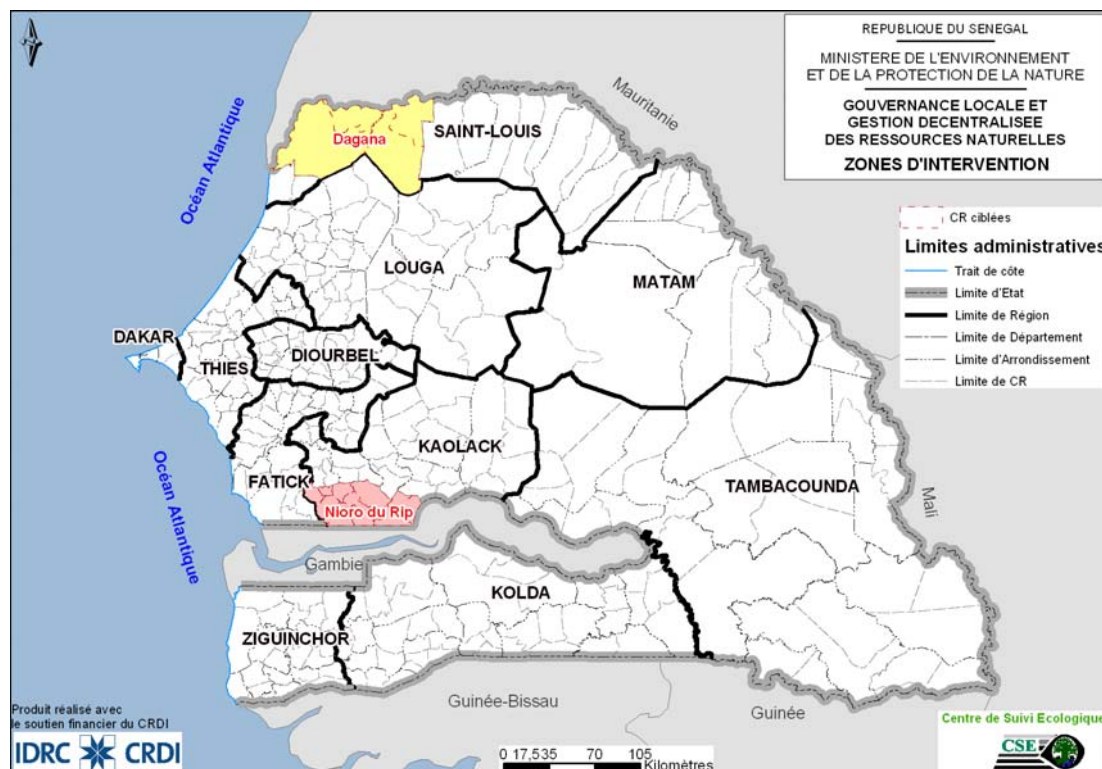


Figure 1 : Zone d'intervention

Dans le département de Dagana, toutes les 4 communautés rurales (CR) ont été retenues (figure 2).

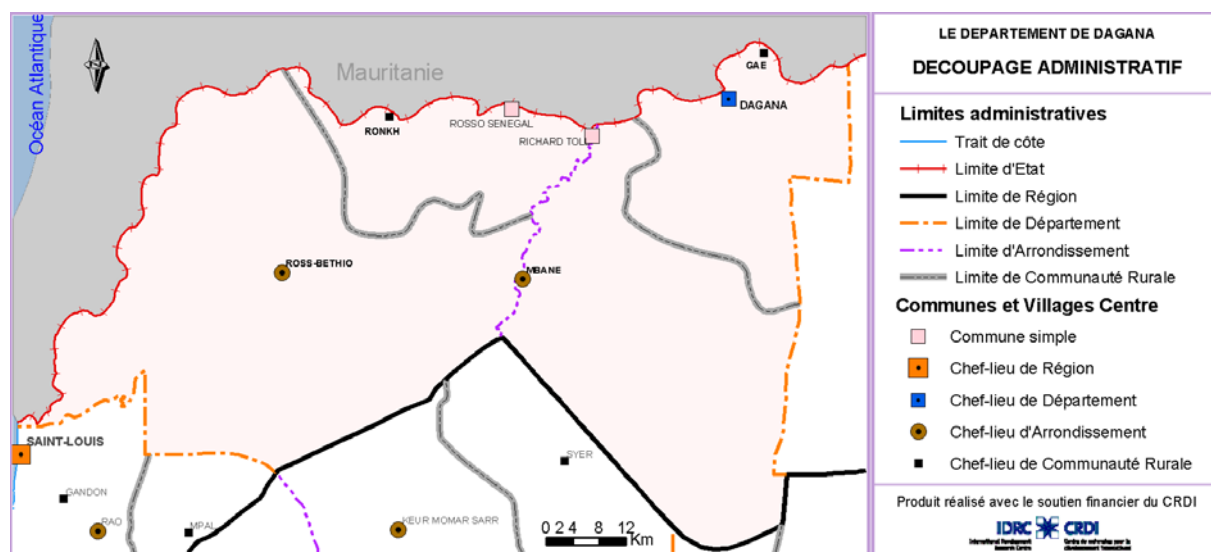


Figure 2 : CR cibles dans le département de Dagana

Dans le département de Nioro du Rip, toutes les 11 communautés rurales (CR) ont été retenues (figure 3).

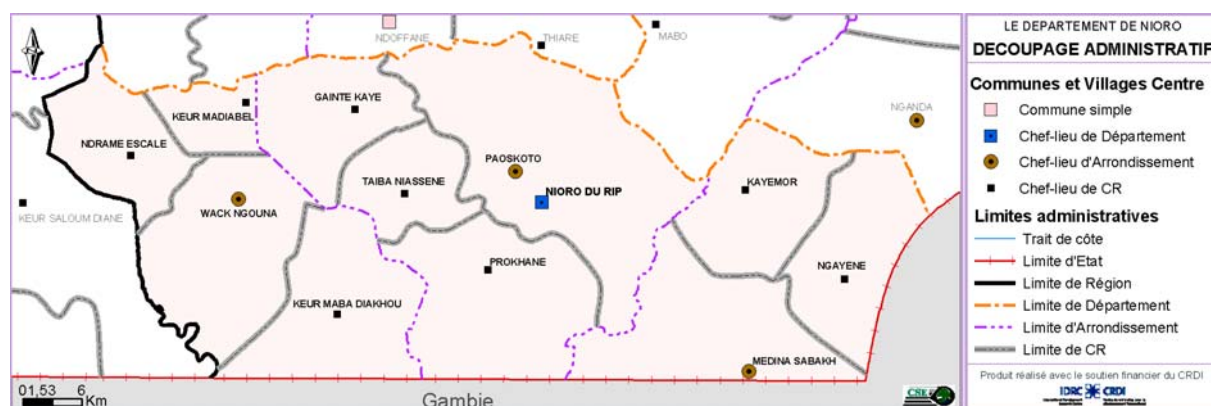


Figure 3 : CR cibles dans le département de Nioro du Rip

La première activité réalisée dans chacune de ces collectivités locales a consisté en l’organisation d’un atelier appelé «Atelier de Planification Stratégique» (APS) dans la période allant du 22 mai au 18 juin 2005.

Ces ateliers qui ont regroupé les représentants des différents acteurs de la CR (Conseil Rural, organisations communautaires de base, administration territoriale, services techniques) et de tous les partenaires avaient pour objectif de dégager un consensus sur les besoins en assistance technique et en formation des collectivités sur la base des actions clefs identifiées et retenues par les participants eux-mêmes. Ensuite, les participants à ces ateliers ont procédé à la priorisation des axes stratégiques.

Après analyse, les résultats de ces APS ont été restitués aux groupes de travail technique (GTT) qui ont été mis en place au niveau de chaque communauté rurale. Avec l'appui des services techniques et administratifs, ces derniers ont affiné les résultats de l'APS et procédé à une planification opérationnelle de la mise en œuvre des activités de l'axe stratégique prioritaire.

L'engouement et l'intérêt suscités par les sessions organisées à Ronkh et à Gaé ont amené l'équipe du projet à élargir cette formation aux autres communautés rurales du département de Dagana, à savoir Ross-béthio et Mbane.

Une telle formation a pour objectif de permettre aux acteurs locaux d'avoir une bonne compréhension et surtout une bonne maîtrise des dispositions législatives et réglementaires qui sont nécessaires pour satisfaire les exigences fondamentales de la **bonne gouvernance**.

La formation s'est faite sous la forme d'un **forum** organisé le 8 septembre 2007 à Ross-Béthio au niveau du CEDAF (Centre Départemental d'Assistance à la Femme). La démarche adoptée pour ce forum repose sur les Méthodes Avancées de Participation, approche basée sur des techniques mettant en œuvre des outils pratiques permettant d'obtenir pendant les sessions de groupe une participation à la fois très forte, productive, générale et significative des différents participants. En effet, une participation structurée favorise un degré d'engagement plus élevé, une capacité accrue à partager les expériences et une appropriation des décisions arrêtées en commun. En outre, des travaux d'ateliers seront favorisés en vue de stimuler l'expression de tous les points de vue sur les questions soulevées.

Il a été noté une participation totale de vingt neuf (29) personnes dont six (6) femmes (PCR, Sous-préfets, agent des Eaux et Forêts, Chef CADL, conseillers, assistants communautaires, membres des organisations communautaires de base, ASC, GPF et journalistes) (Annexe 1).

## **PROGRAMME DU FORUM**

- Mots de bienvenue du représentant du PCR de Ross-Béthio
- Mots de bienvenue de l'adjoint au Sous-Préfet de Ross-Béthio
- Note introductive du représentant du CSE
- Présentation des objectifs du forum
- Déroulement du forum
  - o le Statut du Conseil Rural ;
  - o le Processus de la Décentralisation ;
  - o les Compétences Transférées et
  - o les Espaces Forestiers.

## I. STATUT DU CONSEIL RURAL

L'objectif de cette section est de mettre en évidence le Conseil Rural comme une institution fonctionnant selon des textes officiels qui en régissent les modalités de mise en place, la composition et le fonctionnement. Deux figures (figures 4 et 5) ont été présentées aux participants à qui il était demandé de répondre à la question focale suivante :

« *Qu'est-ce qui différencie les scènes que vous voyez sur ces deux images ?* »

Cette question a été traduite en ouolof et explicitée pour que tous les participants puissent bien comprendre son sens.

*Lan moo wuutale naari nataal yii ?*



Figure 4 : "Image" 1

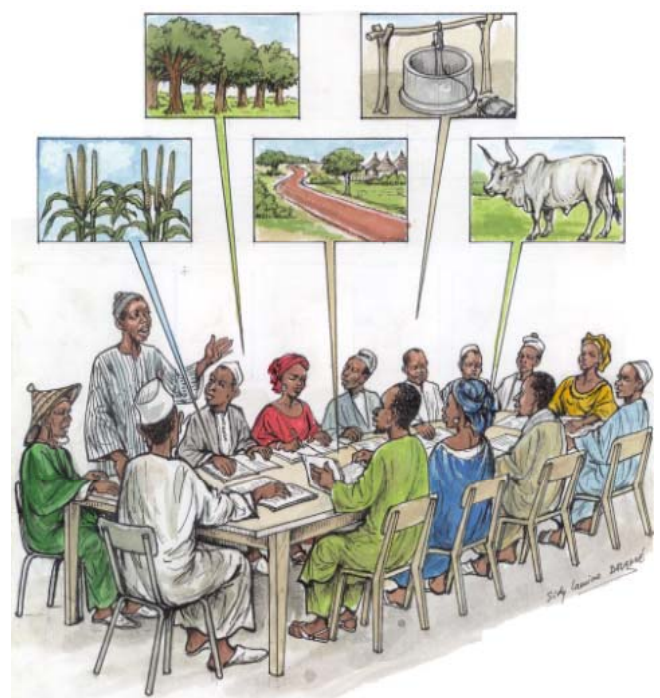


Figure 5: "Image" 2

A la suite des travaux d'atelier, les idées de chaque équipe ont été recueillies en plénière dans un flipchart (tableau 1). Les participants ont discuté des réponses et deux composantes en sont sorties : la tontine et le conseil rural.

**Tableau 1 : Réponses des différents ateliers**

Image 1	Image 2
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Création de GEC</li> <li>- Réunion d'installation de crédit</li> <li>- Micro crédit</li> <li>- Réunion groupement féminin</li> <li>- Mise en place d'une ligne de crédit</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Concertation entre les différents acteurs socio-professionnels</li> <li>- Présence de tous les acteurs de développement sur la gestion de l'environnement</li> <li>- Rencontre des acteurs sur la gestion du développement de leur localité</li> <li>- Réunion de conseil rural</li> <li>- Réunion sur la GRN et environnement</li> </ul>

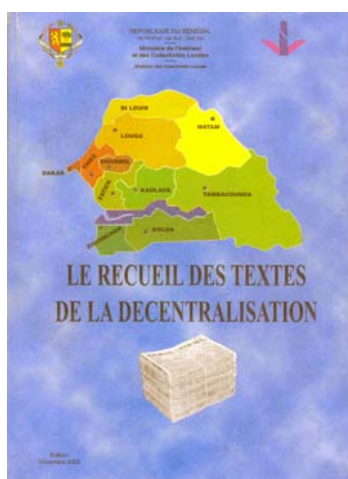
La discussion et l'analyse des réponses obtenues a finalement amené les participants à considérer la scène sur l'image 1 comme une *tontine*, tandis que celle sur l'image 2 représenterait un *conseil rural* en réunion. Il a ensuite été demandé aux participants de répondre à la question suivante :

« *Qu'est-ce qui différencie une tontine d'un Conseil Rural* » ?..

Cette question a été traduite en oulof et explicitée pour que tous les participants puissent bien comprendre sons sens.

Des discussions qui s'en sont suivies, il est ressorti que la tontine est caractérisée par le statut d' « organisation informelle » tandis que le Conseil Rural est une *institution* reconnue et dont les attributions sont régies par des textes officiels.

Le *recueil des textes de la décentralisation* a alors été présenté (figure 6) comme un de ces textes, sinon le principal ; il définit le statut des collectivités locales, leurs relations, leurs modalités de mise en place et leurs modes de fonctionnement.



**Figure 6 : le recueil des textes de la décentralisation**

Il a également été signalé que ce recueil est l'aboutissement d'un long processus qui a commencé bien avant les indépendances.

## II. LE PROCESSUS DE LA DECENTRALISATION

L'objectif est de présenter les grandes étapes du processus de la décentralisation ainsi que les évolutions qui ont marqué chacune d'elles. Les participants ont travaillé d'abord individuellement puis en équipe sur un outil sous forme de puzzle avec trois rubriques (étape, motif et période) présentant le processus de la décentralisation. Il s'agissait de faire correspondre à chaque *période* une *étape* et un *motif*. Après ce travail de réflexion, le rapport de chaque équipe a été exposé par un rapporteur en plénière.

La démarche utilisée a permis aux participants, au-delà des réponses simples, d'exprimer leur propre lecture des motifs de la décentralisation. Par rapport à cette section, le Sous Préfet de Mbane a d'abord apprécié les informations données en y ajoutant quelques compléments. Il a ainsi précisé que le transfert du budget était auparavant appelé transfert du coffre et que le contrôle de légalité a été substitué au contrôle d'opportunité. Il a également déploré l'insuffisance du transfert concomitant aux collectivités locales des moyens et des ressources nécessaires à l'exercice normal de leurs compétences. Il a enfin rappelé qu'il existe toujours des actes pour lesquels le contrôle à priori continue de s'exercer.

Les autres commentaires ont été dans l'ensemble des contributions pour approfondir les présentations. Le Chef de la Brigade des Eaux et Forêts a déploré que la mobilisation des fonds pour les activités de son secteur pose aussi problème

A la suite de ces discussions, le puzzle correct a été présenté (figure 7).

Il a été souligné que c'est ce processus qui a conduit au transfert de neuf (9) compétences qui viennent s'ajouter aux compétences générales des communautés rurales. Ces compétences générales ont été présentées aux participants :

La communauté rurale a pour mission générale la *conception*, la *programmation* et la mise en œuvre des *actions* de développement *économique, éducatif, social et culturel d'intérêt local*. Il revient à la communauté rurale d'assurer à ses résidents les *meilleures conditions de vie*.

Etape	Motif	Date/Période
24 communes de différents statuts	Décentralisation surveillée : - Commune de plein exercice - Commune de moyen exercice - Commune mixte	Avant 1960
33 Communes de plein exercice	Harmonisation du statut des communes qui deviennent toutes de plein exercice ; érection de nouvelles communes.	1960
- 37 Communes - 317 Communautés Rurales	Elargissement en milieu rural avec : - la réforme territoriale et locale, - la création des communautés rurales.	1972
- 48 Communes - 317 Communautés Rurales	Renforcement de la démocratie locale par une responsabilisation effective des collectivités locales : - transfert du budget du Sous-Préfet au PCR, - suppression du statut spécial des communes chef-lieu de Région avec la suppression de l'administrateur municipal	1990
- 60 Communes - 43 Communes d'Arrondissement - 320 Communautés Rurales	Suppression de la tutelle : - remplacement du contrôle à priori par un contrôle à posteriori, - renforcement des compétences, - pour la première fois, la planification régionale a un support de collectivité locale	1996

Figure 7 : Processus de la décentralisation

### III. COMPETENCES TRANSFEREES

L'objectif de cette section est d'amener les participants à réfléchir d'abord individuellement sur les compétences qui sont transférées aux collectivités locales. Pour ce faire, l'outil élaboré consistait en un « arbre à compétences » portant 9 « fruits » correspondant aux 9 compétences transférées, mais aussi 7 autres fruits correspondant à des leurres.

La question focale à laquelle il était demandé aux participants de répondre en atelier était :

*« Sur cet arbre, quels sont les 9 fruits que la Communauté Rurale est autorisée à consommer ? ».*

Cette question a été traduite en ouolof et explicitée pour que tous les participants puissent bien comprendre son sens.

*Ci garab gi, limal ma juroom nenti menneef yi Kominote Riral bi am sansanu jefandikoo?*

Les 16 compétences proposées aux participants étaient les suivants :

- Domaine ;
- Environnement et GRN ;
- Santé ;
- Agriculture ;
- Population et Action Sociale ;
- Jeunesse, Sports et Loisirs ;
- Pêche ;
- Culture ;
- Education ;
- Planification ;
- Aménagement du Territoire ;
- Commerce ;
- Urbanisme et Habitat ;
- Mines et Industrie ;
- Tourisme
- Elevage....

Les participants ont pu identifier correctement les 9 compétences transférées.

Après discussion en plénière des rapports des différentes équipes, l'arbre avec les neuf (9) « bons fruits » a été présenté (figure 8) ainsi qu'une synthèse des compétences transférées que représentent ces fruits (tableau 2).



Tableau 2 : Les neuf compétences transférées

## Loi 96 – 07 du 22 mars 1996

<b>1. Domaines</b>
<b>2. Environnement et GRN</b>
<b>3. Santé, Populations et Action Sociale</b>
<b>4. Jeunesse, Sports et Loisirs</b>
<b>5. Culture</b>
<b>6. Education</b>
<b>7. Planification</b>
<b>8. Aménagement du Territoire</b>
<b>9. Urbanisme et Habitat</b>

Après avoir listé les neuf (9) compétences, celle portant sur l'Environnement et la GRN a été mise en exergue et les pouvoirs qu'elle confère ont été présentés en plénière.

- la gestion des forêts sises en zones de terroir sur la base d'un plan d'aménagement approuvé par l'autorité compétente de l'Etat
- la délivrance d'autorisation préalable de toute coupe à l'intérieur du périmètre de la communauté rurale
- la quote-part d'amendes prévues par le code forestier
- la constitution et le fonctionnement des comités de vigilance, en vue de lutter contre les feux de brousse
- l'avis sur la délivrance par le conseil régional d'autorisation de défrichement
- l'avis sur la délivrance par le président du conseil régional d'autorisation d'amodiation des zones de chasse

- la gestion des sites naturels d'intérêt local
- la création de bois et d'aires protégées
- la création et l'entretien des mares artificielles et de retenues collinaires à des fins agricoles et autres
- la gestion des déchets
- la lutte contre l'insalubrité
- l'élaboration et la mise en œuvre du plan local d'action pour l'environnement

Avant ce transfert de compétences, le code des collectivités locales comportait certaines dispositions portant entre autres sur l'environnement et la gestion des ressources naturelles et qui assurait la participation du CR à la gestion de ces questions. Ces dispositions sont :

- la protection de la faune et de la flore et la lutte contre les prédateurs et braconniers
- la lutte contre les incendies et la pratique des feux de culture
- les servitudes de passage et la vaine pâture
- la création, la délimitation et la matérialisation de chemin de bétail à l'intérieur de la CR, à l'exception des voies à grande circulation qui relève de la compétence du représentant de l'Etat ;
- l'organisation de l'exploitation de tous les produits végétaux de cueillette et des coupes de bois

Le code des collectivités locales renvoie parfois à d'autres textes réglementaires qui traitent de domaines spécifiques. C'est pourquoi par exemple le pouvoir lié à la quote-part d'amendes renvoie au Code Forestier. A côté de ce code, il y'en a d'autres. C'est ainsi que les principaux textes (code de l'Environnement, code de la Chasse, code de la Pêche et code de l'eau) ont été présentés un à un.

#### **IV. ESPACES FORESTIERS**

Les pouvoirs conférés à la communauté rurale par le transfert de compétences en matière d'environnement et de gestion des ressources naturelles s'exercent sur des espaces dont le plus important est le domaine forestier. L'objectif de cette section est d'amener les participants à mieux comprendre les caractéristiques de ces différents espaces, à mesurer les prérogatives de la communauté rurale dans chacun d'eux et à identifier les opportunités que la communauté rurale peut tirer de chacun de ces espaces.

D'abord en plénière, il a été demandé aux participants ce qu'il savait des espaces forestiers. Les réponses fournies traduisent une bonne connaissance de ces espaces (tableau 3). Par contre, les opportunités qu'ils peuvent tirer de ces espaces ne sont pas toujours bien connues. Il a donc été présenté l'outil «*Répartition des espaces forestiers*» avec les différentes composantes du «*DOMAINE FORESTIER NATIONAL*» ainsi que les revenus que la communauté rurale peut tirer de chacun de ces espaces selon les dispositions légales actuelles (Figure 9).

**Tableau 3: Espaces forestiers**

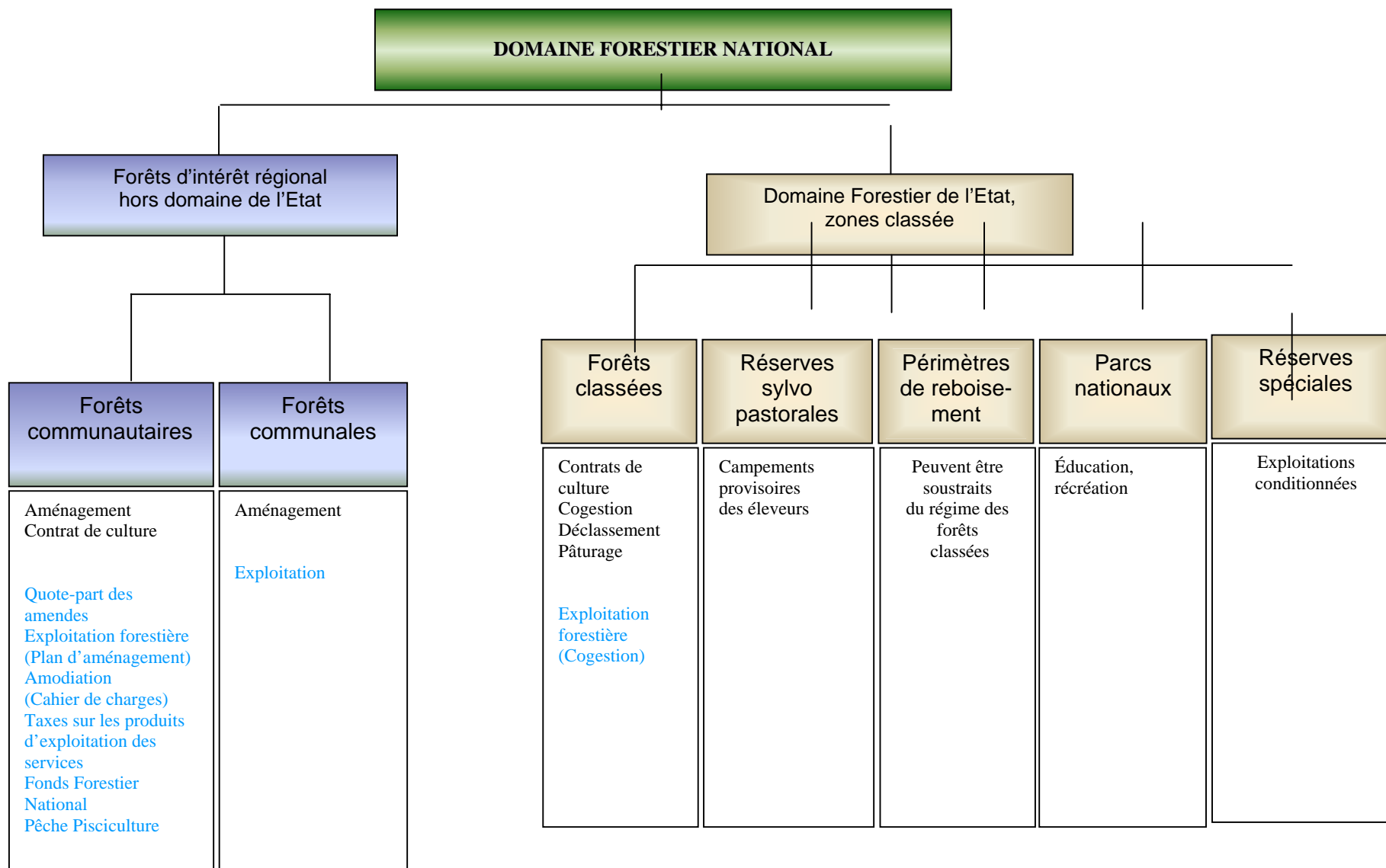
<b>Espaces forestiers</b>
Forêts classées
Réserves naturelles
Parcs
Pare-feux
Mise en défens
Zones de pâturages
Zones amodiées
Zones de biodiversité
Aires protégées
Bois de village

L'intérêt suscité par cette section découle du fait que c'est la partie du forum qui se rapporte le plus au vécu quotidien des participants. En fait, c'est cette séquence qui porte sur les aspects liés à l'amélioration des sources de revenus de la communauté rurale. Les questions portant sur le quote-part d'amendes en cas de fraude ont été au centre du débat aussi, parce que nombreux parmi les participants ignoraient son existence. C'est le cas aussi de l'autorisation de défrichement qui, de l'avis général, fait l'objet d'une procédure trop longue.

A la fin de cette section, il a été distribué un certain nombre de documents aux participants, notamment :

- le fascicule sur « les sources de revenus » des communautés rurales liées aux Ressources Naturelles ;
- le « Guide pratique – Commission Environnement » ;
- le manuel de gestion des ressources naturelles (versions français, ouolof et pulaar) ;
- le PNAE et le PAN/CLD ;
- les codes (environnement, chasse, forestier, eau, pêche).

## REPARTITION DES ESPACES FORESTIERS



## V. SESSION D'EVALUATION

Pour voir ce que les participants ont retenu de toutes les questions discutées au cours du forum, il a été organisé un « jeu-concours » intitulé «  *cinq (5) questions à dix (10) mille francs*  ». Le principe de ce jeu était de demander aux différents groupes de répondre en 5 minutes à 5 questions qui passent en revue les points saillants du forum :

1.  *Qu'est ce qui différencie un Conseil Rural d'une tontine ?*
2.  *Citez trois (3) compétences transférées ?*
3.  *Quelle année fut créée la Communauté Rurale ?*
4.  *Citez deux (2) types de documents régissant la GRN ?*
5.  *Que disent les compétences générales ?*

Les participants ont été répartis en deux groupes correspondant aux deux CR ayant assisté au forum ; la CR qui aura trouvé le maximum de bonnes réponses remportait les 10 000 FCFA mis en jeu.

Les deux CR ont été à égalité parfaite avec quatre (4) bonnes réponses chacune. Cela démontre que les aspects les plus importants du forum ont été saisis. Les participants de la CR de Ross-Béthio, en parfaits hôtes, ont laissé ceux de Mbane prendre les 10 000 FCFA mis en jeu (figure 9).

### **Communauté Rurale de Ross-Béthio**

- 1- Ils n'ont pas le même statut. CR : élus ; Tontine : adhésion volontaire des membres.
- 2- Santé , Education, Environnement et GRN.
- 3- 1972.
- 4- PNAE, PLAE.
- 5- La conception, la programmation, et la mise en œuvre des programmes de développement économique et social, éducation et culturels.

### **Communauté Rurale de Mbane**

- 1- CR : élus ; Tontine : personnes volontaires.
- 2- Education, Sport, Santé.
- 3- 1972
- 4- Code de l'Environnement, Code de l'eau.
- 5- Il revient à la CR d'assurer à ses résidents dans de meilleures conditions.



Figure 9 : Le représentant de la CR de Mbane recevant la récompense

## ANNEXE 1 : LISTE DES PARTICIPANTS ET FACILITATEURS

### PARTICIPANTS

N°	Prénom et Nom	Fonction/Structure	Village
1	FALL Sidy	Coord. GTT	Ross-Béthio
2	BA Khardiata	GPF	Ndiael III
3	DIOUF Alioune	Adjoint Sous-Préfet	Ross-Béthio
4	DIALLO Assane	Sous-Préfecture	Ross-Béthio
5	SOW Amadou	Chef de village	Raynabé I
6	SOW Alousseyni	Com. dom.	Raynabé I
7	FALL Makhmout	ASC	Ross-Béthio
8	DIA Bassirou	Chef CADL	Mbane
9	DEME Al Ousseynou	Sous-Préfet	Mbane
10	NDIOGOU Daouda	Agent Eaux et Forêts	Ross-Béthio
11	FALL Lyhite	CADL	Ross-Béthio
12	YAGUE Abdoulaye	ASESCAW	Ndombo
13	NDIAYE Daouda	Comité de santé	Mbane
14	NIANG Madiakhaté	Conseiller rural	Mbane
15	DIALLO Oumouyel	As.com	Mbane
16	DIACK Oumar	Conseiller	Ndombo
17	DIALLO Adama Laye	Conseiller	Médina
18	DIOP Djibril	Conseiller rural	Diakhaye
19	DIAW Souleymane	Prési com. dom.	Mbane
20	SAMANE Lamine Gueye	Journaliste Sud FM	Richard-Toll
21	ATHIE Ouleye	As.com	Ross-Béthio
22	NDIAYE Mar DIOP	Com. dev local	Ross-Béthio
23	GAYE Ndeye	Com env.	Ross-Béthio
24	GUEYE Moussa Omar	Journaliste Sud FM	Saint-Louis
25	FALL Malick	Animateur	Niassène
26	NIA NG Aminata	GPF	Samene
27	NDIAYE Mamadou	Conseiller rural	Mbane
28	FALL Makhama	ASC	Thiago
29	CISSE Ndeye Alima	GPF	Savoigne

### FACILITATEURS

N°	Prénoms et Nom
1	SENE Abdou
2	SALL Aïssata Boubou
3	BA Mohamed
4	SOW Fatima Arona
5	NGOM Mame Ndella





REPUBLIQUE DU SENEGAL

**MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT  
ET DE LA PROTECTION DE LA NATURE**



Centre de Suivi Ecologique



**IDRC**  
International Development  
Research Centre



**CRDI**  
Centre de recherches pour le  
développement international

## **CENTRE DE SUIVI ECOLOGIQUE**

*Rue Léon Gontran Damas, Fann-Résidence*

*BP 15532 Dakar Fann, Sénégal*

*Tél: 221 825 80 66 - 221 825 80 67*

*Fax : 221 825 81 68*

*Email: [dt@cse.sn](mailto:dt@cse.sn)*

*URL : <http://www.cse.sn>*